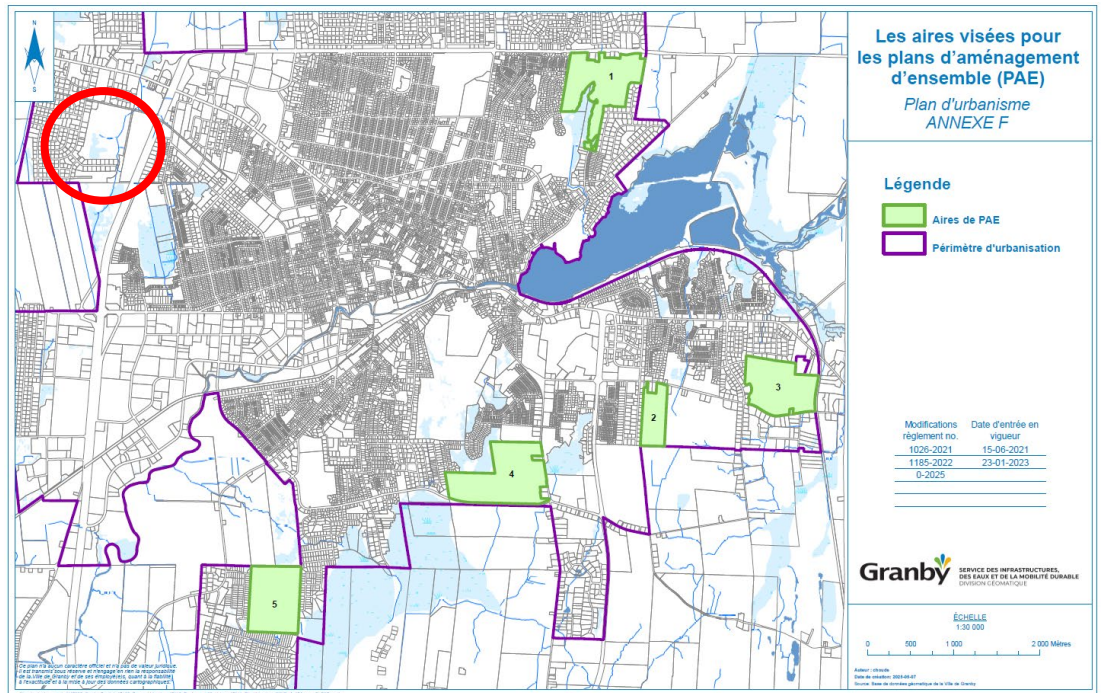




3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin de retirer l'aire de PAE-5 dans le cadre de l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble de la façon suivante :
  - 3.1. Modifier l'annexe F intitulée « Les aires visées pour les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) » de façon à retirer l'aire de PAE-5 située au nord-ouest du périmètre d'urbanisation et renommer l'aire de PAE-6, l'aire de PAE-5 de la façon suivante :



4. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Julie Bourdon, présidente de la séance

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sabrina Béland, greffière adjointe

Granby, ce

\_\_\_\_\_  
Julie Bourdon, mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sabrina Béland, greffière adjointe